

Demande d'utilisation régulière : infrastructures sportives du CO de Pérolles

A envoyer **par courrier en un exemplaire** à l'adresse ci-dessous à droite
→ au plus tard un mois avant la date souhaitée ←

Société / identité du requérant (privé)	
Les membres sociétaires ont-ils moins de 20 ans ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> mixte
Nom et prénom du responsable	
Adresse du responsable	
Courriel du responsable	
No de téléphone du responsable	
Descriptif de l'activité/manifestation	
Infrastructure-s demandée-s <small>Pour la variante « salles 1 et 2 sans la cloison amovible », prière de prendre connaissance du point 6 des conditions d'utilisation ci-dessous</small>	<input type="checkbox"/> salle 1 <input type="checkbox"/> salle 2 <input type="checkbox"/> salles 1 et 2 sans la cloison amovible <input type="checkbox"/> autre :
Cochez ce dont vous avez besoin	<input type="checkbox"/> mat. gymn. <input type="checkbox"/> vestiaires <input type="checkbox"/> autre :
Jour et horaire souhaités <small>Entraînements : de 17h00 à 22h00 la semaine ; de 8h00 à 22h00 le w-e et j. f. Manifestations : de 17h00 à 23h00 la semaine ; de 8h00 à 23h00 le w-e et j. f. Minimum une heure, puis par demi-heure</small>	Jour : _____ Horaire : de _____ à _____
Remarques <small>Notamment : la/les présence(s) durant les vacances non stipulées au point 1 des conditions d'utilisation ci-dessous</small>	
Tarif d'utilisation <small>Ne pas remplir (à usage interne)</small>	

Contrat de location

Le soussigné de gauche déclare avoir **téléchargé, lu depuis le site internet de l'école concernée, et accepté l'intégralité des directives et tarifs qui font partie intégrante** de ce contrat écrit.

Conditions d'utilisation

1. Les infrastructures sont fermées durant les vacances de Noël et dès la dernière semaine de classe précédant les vacances d'été incluse jusqu'à la deuxième semaine d'août incluse.
2. Les accès aux infrastructures se font par les chemins et routes utilisés pour se rendre à l'école.
3. Les usagers peuvent utiliser les places de parc de l'école prévues pour le type de véhicule utilisé, en fonction des places disponibles, durant le week-end sans restriction et en semaine dès 17h30. Ils veilleront à respecter le voisinage et à limiter les nuisances sonores.
4. Selon l'art. 7 des directives spécifiques relatives à l'utilisation par des tiers des infrastructures sportives, aucune nourriture n'est admise en salle de sport ; seule l'eau y est autorisée.
5. Les usagers veilleront à respecter le tri sélectif des déchets au sein du complexe sportif par le biais du dispositif mis en place dans la cour de l'école.
6. Une participation de Fr. 30.-, par utilisation, est demandée au locataire souhaitant disposer des salles 1 et 2 dépourvues de la cloison amovible, pour son retrait et sa repose.
7. Une attestation RC pourra être exigée en tout temps.
8. Le représentant ou requérant soussigné prendra les dispositions nécessaires pour le respect des directives et conditions.

Le représentant de la société/le requérant (privé)

Direction du CO de Pérolles
Bd de Pérolles 68
1700 Fribourg

.....
(Date et signature)

.....
(Date et signature)

Le terme masculin s'applique indistinctement aux personnes de sexe féminin et masculin.